

**Arrêté du 6 avril 2022
portant nomination de membres du comité technique de réseau
de la direction générale de la police nationale**

NOR : INTC2210608A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité technique de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié pris pour l'application du décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 modifié relatif à la composition du comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jérôme MOISANT est nommé, en qualité de représentant du personnel, au comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale, au titre d'UNITE SGP POLICE-FO en remplacement de M. Fabrice SOULET.

Article 2

M. Alain PISSARD est nommé, en qualité de représentant du personnel suppléant, au comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale, au titre d'UNITE SGP POLICE-FO en remplacement de M. Jérôme MOISANT.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources et des compétences
de la police nationale,*
S. Babre